

RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed BEN EMBAREK

OBJET : Travaux d'optimisation énergétique et d'accessibilité au Centre Social des Minimes – demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne (CAF).

Mesdames, Messieurs,

La Commune de Châtellerault est propriétaire du bâtiment occupé actuellement par le Centre Social des Minimes, 19 rue des Minimes. Ce bâtiment regroupe les activités du Centre Social : services secteur enfance (contrat local d'aide aux devoirs,...) , jeunesse (local jeunes,...), famille (actions parentalité, animations famille,...) et insertion (chantier d'insertion,...). La salle polyvalente accueille différentes activités : bourse aux vêtements, cours de danse, de yoga, de gymnastique volontaire, des ateliers d'art, des ateliers image et numérique, de couture, de vannerie,...

Engagée dans une démarche de développement durable et de mise en accessibilité des bâtiments publics, la municipalité souhaite réaliser la rénovation des bâtiments afin :

- d'une part, de permettre une amélioration importante de sa performance énergétique (isolation par l'extérieur du bâtiment salle polyvalente, remplacement des menuiseries extérieures, remplacement de la chaudière et réaménagements divers)*
- d'autre part, d'offrir un meilleur accueil aux habitants du quartier et permettre également de rendre les locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.*

Pour cette opération, il convient d'atteindre un taux minimum de 30% d'économie d'énergie conformément au Diagnostic de Performance Energétique par rapport à la situation initiale et de bénéficier a minima, d'un classement en catégorie C (au sens du Diagnostic de Performance Energétique).

Le coût estimatif des travaux s'élève à 400 000 €. La nature précise des travaux à réaliser sera établie par l'équipe de maîtrise d'oeuvre notamment suite aux conclusions des différentes études qui vont être menées (diagnostics énergétique et accessibilité).

Une subvention est sollicitée auprès de la CAF à hauteur de 40% du coût prévisionnel des travaux.

** * * * **

VU la loi n °2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

VU l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures,

VU la délibération n° 10 du conseil municipal du 17 octobre 2013 autorisant le maire ou son représentant à signer la convention annuelle d'objectifs avec le Centre Social des Minimes

CONSIDERANT que la commune de Châtellerault, dans le cadre du système de management de l'énergie Cit'ergie, s'est engagée à optimiser la performance énergétique de ses bâtiments,

CONSIDERANT que la commune de Châtellerault soutient le Centre social des Minimes dans ses activités d'intérêt local,

CONSIDERANT que la commune de Châtellerault souhaite privilégier l'accueil des publics dans les différentes structures associatives mises à disposition par la commune,

Le conseil municipal ayant délibéré, décide :

- d'approuver le projet de travaux d'optimisation énergétique et d'accessibilité au Centre Social des Minimes pour une enveloppe estimée à 400 000 €,
- de solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne (CAF) une subvention de 40% du montant définitif total des travaux,
- de solliciter tout autre type de subvention auprès d'autres organismes, collectivités ou auprès de l'Etat au titre des travaux d'optimisation énergétique
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le Maire

Transmis à la sous préfecture, le 30/06/2015

Publié au siège de la mairie, le 29/06/2015

n° 4316

Pour ampliation,

Pour le Maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER